

## **COMITE DE PILOTAGE QUARTIER PERCY-SCHNEIDER**

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17/10/2016**

---

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Percy-Schneider s'est tenue le lundi 17 octobre 2016, à l'école élémentaire des Rochers, 43 rue d'Estienne d'Orves à Clamart, de 20h30 à 23h.

La séance est ouverte par un pot d'accueil à 20h.

#### **1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

- Présentation de Clémence Bedu, responsable du service Démocratie locale
- Urbanisme et voirie :
  - Point sur les DUP Monts et Verdun
  - Rue du Pont d'Amour : impact des travaux et enlèvement des arbres
- Point sur la vidéoprotection : déploiement du dispositif
- Animations et festivités locales
- Questions diverses

#### **2. PARTICIPANTS**

- **Ville de Clamart**
  - Elus délégués de quartier :
    - Présents : Mme Françoise Caruge, Mme Jacqueline Minassian
    - Excusée : Mme Paule-Léna Touraille
  - Service Démocratie locale : Mme Malaladiana Rakotovao, Mme Clémence Bedu
- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**
  - Présents : M. Christian Fiegel, M. Christian Cavaillès, Mme Nathalie Vanneuville, Mme Michelle Latrasse, Mme Cécile Le Vouadec-Tora, Mme Céline Picard, Mme Françoise Bertrand, Mme Jacqueline Caudroy, Mme Rosemarie Briand, M. Patrick Bruyère, M. Ferri Willy, M. Alain Masselin, Mme Martine Bagdassarian, M. Loïc Duval, Mme Patricia Deroeux
  - Excusés : M. Marc Chatelain, Mme Marion Fabre

### **3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE**

La réunion s'ouvre avec la présentation de Clémence Bedu par Françoise Caruge et Jacqueline Minassian. Les membres lui souhaitent la bienvenue, et sont invités à se présenter eux-mêmes par un tour de table.

Pour rappel, le Copil Percy-Schneider a constitué quatre groupes de travail thématiques :

- Circulation & Voirie
- Animation
- Vidéoprotection
- Révision du PLU

#### **A. POINT SUR LES DUP MONTS ET VERDUN**

Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est une procédure administrative en droit français permettant de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés par expropriation, précisément pour cause d'utilité publique. Elle est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique. Les dossiers de DUP concernant la rue de Verdun (DUP Verdun) et la rue des Monts (DUP Monts) ont été portés à la connaissance du public en 2005. Jean-Didier Berger a demandé la modification de ces DUP pour mener des projets plus équilibrés. Trois membres du Copil ont participé à la concertation pour retravailler ces dossiers :

- Mme Bagdassarian (DUP Verdun)
- M. Bruyère (DUP Mont)
- M. Figel (DUP Mont)

A la suite de cette concertation, les dossiers ont été à nouveau présentés en juin 2016 au Copil, en présence de M. le Maire. Ils ont reçu l'agrément du Copil.

La DUP Verdun ainsi modifiée a été adoptée en Conseil municipal le 13 juillet 2016.

Le calendrier est plus long pour la DUP Monts, car le bailleur Immobilière 3F, qui se porte acquéreur d'une grande partie des terrains, doit recevoir toutes les autorisations de la part des services de l'Etat et cela requiert de nombreux aller-retours. La DUP Monts est inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 16 décembre 2016. Sous réserve de son adoption, l'enquête publique pourrait être conduite début 2017, suivie du lancement d'un appel à projets. Comme pour les autres projets de la ville, une commission consultative sera créée. Elle sera composée pour un tiers d'élus, un tiers d'habitants et/ou membres du Copil et un tiers d'architectes du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour sélectionner trois projets en cohérence avec l'architecture du quartier.

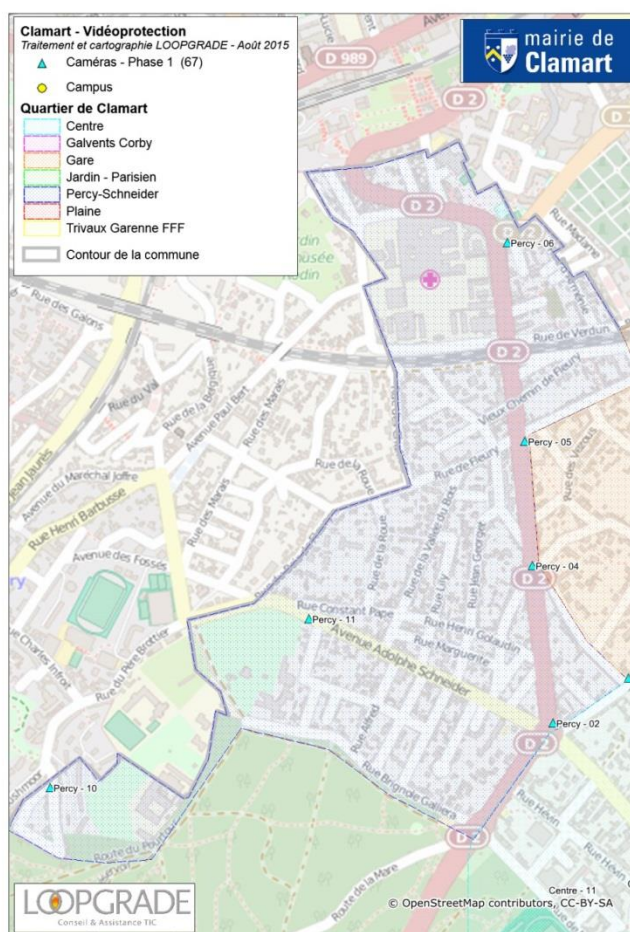
#### **B. RUES DU PONT D'AMOUR : IMPACT DES TRAVAUX ET ENLEVEMENT DES ARBRES**

A la suite de sollicitations de riverains lors du comité de pilotage du quartier Percy-Schneider du 22 juin, il a été décidé de reprendre les trottoirs à l'identique en abattant les platanes situés du côté des habitations. Seront conservés les arbres côté de la voie SNCF. Les riverains ont été prévenus par courrier fin août 2016 et ont eu la possibilité de faire part de leurs remarques jusqu'au 16 septembre 2016. Ces arbres généraient en effet des désagréments depuis de nombreuses années. Leurs racines ont fortement dégradé les

trottoirs rendant le cheminement piéton délicat ; leurs houppiers surplombaient certaines propriétés riveraines. Replanter ces arbres côté habitations n'était pas possible, car la rue du Pont d'Amour elle-même et ses trottoirs sont très étroits. De plus, de jeunes plantations auraient de grandes difficultés à s'implanter et à se développer car elles seraient fortement concurrencées pour l'eau et la lumière, par les arbres laissés en place coté SNCF. Le résultat serait alors très décevant. Pour se développer harmonieusement, un arbre a besoin d'espace, aussi bien en sous-sol pour ses racines qu'en hauteur pour sa partie aérienne. Enfin, le service Espaces verts de la Ville envisage pour 2017 de requalifier le petit espace vert situé sur la rue, en plantant des arbustes et plantes vivaces qui apporteront fleurs et couleurs sur ce périmètre aujourd'hui peu qualitatif. Cette proposition sera soumise à arbitrage budgétaire.

De façon plus générale, le parti-pris de la Ville n'est de replanter un arbre au même endroit qu'un arbre abattu, que dans la mesure où cet endroit serait favorable à sa croissance et son développement, selon la règle suivante : « planter le bon arbre au bon endroit ». En effet, le diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré réalisé en 2016 par un cabinet d'expert a montré que de nombreux arbres sont dans un état peu satisfaisant car fortement contraints dans leur développement aérien et souterrain. Les services de la Ville s'appuient sur ces données pour optimiser la replantation des arbres sur l'ensemble des quartiers de Clamart.

### C. POINT SUR LA VIDEOPROTECTION : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF



Le Centre de Supervision Urbain (CSU) est d'ores-et-déjà ouvert et fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Cinq caméras sont déployées ou en cours de déploiement pour le quartier Percy-Schneider. Les caméras sont équipées d'options techniques et technologiques en fonction de leur lieu d'implantation. Ce dispositif reste complémentaire de l'action de terrain des équipes de police. Aujourd'hui, la vidéo protection s'est beaucoup démocratisée. De nombreux services techniques et urbains l'utilisent, car elle permet de mémoriser, diffuser et mutualiser de nombreuses données fiables, dans le strict respect de la loi. A terme en 2019, 120 à 130 caméras seront déployées sur l'ensemble de la commune.

#### **D. ANIMATIONS ET FESTIVITES LOCALES**

Le Copil se penche sur la problématique de l'animation de la vie du quartier, qui est généralement assez calme, vu son caractère pavillonnaire et résidentiel. Les élues précisent qu'il convient de voir ce qu'il est possible de faire sur 2017 dans un contexte marqué par de nouvelles mesures et consignes en matière de sécurisation des événements publics.

Les interrogations et suggestions sont recueillies :

- Retour sur la Fête des Voisins de 2016
- Françoise Caruge propose de réaliser l'édition 2017 sur une date proche de la fête des Voisins nationale (qui aura lieu le 10 juin 2017)
- Concernant le vide-grenier traditionnellement organisé par l'Amicale Schneider-Galliera, comment améliorer la formule et augmenter son niveau de fréquentation ?
- Faire une fête pour le Beaujolais nouveau ?
- Faire une galette des Rois en début d'année ?
- Est actée la décision d'une réunion en fin d'année 2016 ou début 2017 une première réunion du groupe de travail « Animation » du Copil sur la programmation événementielle 2017. pour travailler sur la programmation événementielle 2017.
- Composition de ce groupe de travail : les élues de quartier, le service DL, M. Philippe Lulin, Mme Céline Picard, Mme Jacqueline Caudroy, Mme Cécile Le Vouadec.

#### **E. QUESTIONS DIVERSES**

Des questions de nature diverse ont ponctué les échanges et l'ordre du jour de la séance.

- *Pourquoi est-on toujours prévenus aussi tard des dates de réunion ?*
- Le service DL est dans une phase de transition et de renouvellement, l'organisation des plannings de réunion des Copil est une mécanique à stabiliser sur 2017. Les choses vont s'améliorer rapidement.
- Concernant le Clamibus, où en est le projet de révision de son sens de circulation et de sa desserte ?
- Le dossier avance et la Ville est en pourparlers avec la RATP. Une consultation a été effectuée auprès d'utilisateurs, le parcours pourrait être scindé en deux. Renseignements seront pris auprès des services pour savoir si d'autres éléments ont avancé depuis la réunion, à communiquer pour le prochain Copil.

- *Est-il possible d'aborder plus sérieusement la question du stationnement dans le quartier ? La situation devient intenable ! Pourquoi le stationnement n'est pas payant ?*
- Le stationnement payant n'est pas forcément la solution et en tout état de cause, l'équipe municipale entend respecter son engagement de ne pas le mettre en place. Dès qu'un nouvel aménagement est réalisé, des places de stationnement supplémentaires sont créées. La Police municipale consacre beaucoup de temps à verbaliser les voitures mal garées et à procéder à l'enlèvement des voitures-ventouses ; c'est un travail de terrain de longue haleine. Les chiffres en la matière montrent que ce travail porte ses fruits et les habitants sont invités à signaler la présence de telles voitures auprès de la Police Municipale.
- Sur la question du stationnement, voirie et circulation, le plan de circulation validé par la municipalité dans le quartier Percy-Schneider ne sera pas remis en cause. Décision est prise de réunir le groupe de travail « Voirie & Circulation » pour lister précisément les problèmes rencontrés et échanger avec des personnes-ressources de la Ville. Les membres signalent en particulier des excès de vitesse et infractions routières pour les rues de la Platrière, Lacombe, Alfred et Emilienne.

Des membres suggèrent que lors de travaux de voirie, la signalisation d'un itinéraire bis soit systématiquement mise en place.

*La séance est levée.*